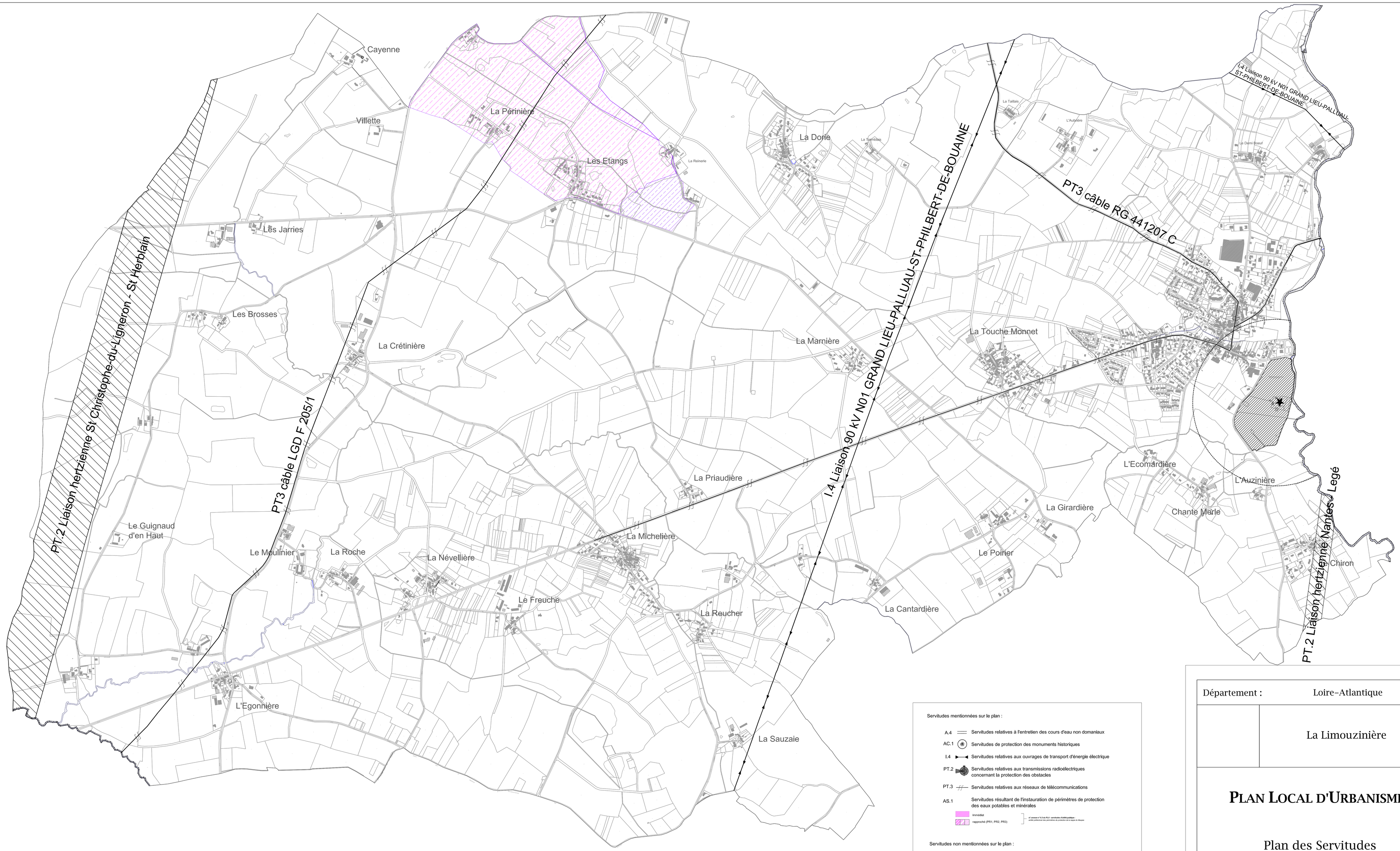

Servitudes mentionnées sur le plan :

A.4	Servitudes relatives à l'entretien des cours d'eau non domaniaux
AC.1	Servitudes de protection des monuments historiques
I.4	Servitudes relatives aux ouvrages de transport d'énergie électrique
PT.2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des obstacles
PT.3	Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications
AS.1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

Immédiat
rapproché (PR1, PR2, PR3)
cf. annexe n° 6.2 du PLU - servitudes d'utilité publique : arrêté préfectoral des périmètres de protection de la nappe de Mouzeil

Servitudes non mentionnées sur le plan :

A.5	Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
T.7	Servitude aéronautique établie à l'extérieur des zones de dégagement des aérodromes
EL.5	Servitude de visibilité
EL.7	Servitude d'alignement

Département : Loire-Atlantique

La Limouzinière

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des Servitudes

Echelle : 1 / 7500

N

Arrêté le : 08/07/2019
Approuvé le : 09/03/2020
Modification n°1 le :
Modification n°2 le :
Modification n°3 le :
Modification n°4 le :

Vu pour être annexé à la délibération en date du : 09/03/2020

A+B
Urbanisme & Environnement
Bel Air - Route du Temple
44270 Saint-Même-le-Tenu